



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Ferramol Anti-limaces compact
Prod-Nr. 4005240157794
CPID 585606-47
Zul-Nr. W 7187

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Appât molluscicide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerein: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaber: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

* **prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

* **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

* **3.2 Mélanges**

* **Description**

Appât sous forme de granulés contenant 1,6% phosphate ferrique (CAS 10045-86-0).

* **Remarque**

Ne contient aucune matière dangereuse.

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

* **4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales

Le produit ne contient aucune substance toxique.

En cas d'inhalation

En cas de symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

* **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

* **5.1 Moyen d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

* **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

* Informations complémentaires

Ne pas respirer les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Rassembler mécaniquement et à remettre dans son emballage d'origine.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

* Mesures de protection

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

* Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage

13 Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

Protection respiratoire

pas nécessaire

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Granulé

Couleur

bleu

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	solide env. 400 °C	EEC A.16	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair		EEC A.10	non inflammable
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	Densité apparente 0.78 g/cm ³	CIPAC MT 186	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			non connu
Propriétés comburantes			non connu



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

* 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg Espèce Rat	EEC B.1 / OECD 423	ATC method
Toxicité dermique aiguë	> 2000 mg/kg Espèce Rat	EEC B.3 / OECD 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	EEC B.4 / OECD 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	EEC B.5 / OECD 405	

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		OCDE 406	

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Le phosphate ferrique possède une qualité alimentaire

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: > 100 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203 / EEC C.1	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 > 100 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202, Part. I / EEC C.2	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 > 100 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OECD 201 / EEC C.3	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
160306	déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05
200301	déchets municipaux en mélange

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Lire le mode d'emploi!

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

Peut être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et après accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ferramol Anti-limaces compact

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 02.07.2021 (2.2)

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

* autres réglementations (UE)

À observer:

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV** valeur de COV 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* **Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

WGK: classe risque aquatique

CAS: Chemical Abstracts Service

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

LC50: Concentration létale médiane

EC50: concentration efficace 50%

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

EWC: European Waste Catalogue

VOC: Composés organiques volatils

Indications diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente